

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_018

Election du Président du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 32

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Jacques GARROT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Emmanuel ALONSO, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés:

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_018-DE

A G E D I

2026_018

M. Jacques GARROT rappelle que conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

M. Jacques GARROT, après avoir constaté que le conseil syndical était au complet, fait appel des candidatures pour le poste de Président du PLVG.

Une seule candidature est proposée celle de Thierry LAVIT.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 30
- nombre de suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- Thierry LAVIT : 30 voix
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de bulletins nuls : 0

M. Thierry LAVIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est déclaré Président du Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Thierry Lavit'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Pays de Lourdes' at the top and 'Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, possibly a town hall or a historical monument, with a star above it.

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_019

Composition du Bureau du Syndicat Mixte du PLVG

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 32

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Emmanuel ALONSO, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés:

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_019-DE

A G E D I

2026_019

Monsieur le Président propose de déterminer la composition du Bureau.

Les statuts du PLVG précisent à l'article 9, que le Bureau est composé :

-Du Président

-De vice-présidents dont le nombre sera fixé par délibération du conseil syndical dans le respect des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT

-De tout autre membre issu du conseil syndical tel qu'il aura été décidé par ce dernier.

Les attributions du bureau et le rôle du Président sont déterminés par les dispositions des articles L 5211-9 et L5211-10 du CGCT.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article L5211-10 précise que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieure à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant.

Pour le PLVG, cela représente 6 vice-présidents.

L'alinéa 4 de l'article L 5211-10 du CGCT précise en outre que l'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif ; soit 9 pour le PLVG.

Où cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-De déterminer le nombre de vice-présidents à 6

-De fixer la composition du bureau comme suit : le Président, 6 vice-présidents et 2 membres.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



DÉPARTEMENT des Hautes-Pyrénées

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LOURDES ET DES VALLEES
DES GAVES

ARRONDISSEMENT d'ARGELES-
GAZOST

Élection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

Effectif du conseil syndical

30

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de conseillers en exercice

30

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à Argelès-Gazost 18 heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Nom	Fonction Délégué(e)	Signature
Eric ABBADIE	suppléant	
Emmanuel ALONSO	titulaire	
Dominique ARRAMOND	titulaire	
Stéphane ARTIGUES	suppléant	
Lucas BEN-MOURA	suppléant	
Audrey BERTRAND	titulaire	
Christophe BORE-CAVALLERO	titulaire	
Jean-Marc BOYA	suppléant	
Audrey BOYRIE	suppléant	
Marie-Henriette CABANNE	suppléant	
Jean-Noël CASSOU	suppléant	

Jean-Claude CASTEROT	titulaire	
Christine CAUBE	titulaire	
Frédéric CAZAJOUS	suppléant	
Jean-Louis CAZaubon	titulaire	
Jean-Pierre CAZAUX	suppléant	
Julie CHARRON	suppléant	
Yolande COURTADE	titulaire	
Mathieu CUEL	suppléant	
Pierre DARRE	suppléant	
Jean-Marc DELLAC	titulaire	
Mohamed DILMI	suppléant	
Daniel DOMECH	titulaire	
Nicolas DUCOM	suppléant	
Christelle DUROCHER	suppléant	
Corinne GALEY	suppléant	
Jacques GARROT	titulaire	
Christophe GOURG	titulaire	

Gilbert GRAVELEINE	suppléant	
Valérie HAMONIAUX	titulaire	
Ginette HOURNE-RAOUBET	suppléant	
Julien JACOB LEMAITRE	suppléant	
André LABORDE	titulaire	
Evelyne LABORDE	suppléant	
Christophe LAC	titulaire	
Yvette LACAZE	suppléant	
Raymond LAFFONT	suppléant	
Frédéric LAFON	suppléant	
Francis LAFON-PUYO	titulaire	
Serge LAGUIBEAU	titulaire	
Thierry LAVIT	titulaire	
Nicolas LOPEZ	titulaire	
Jérôme LURIE	suppléant	
Christophe MENGELLE	titulaire	
Jean-Michel MIQUEU	suppléant	

Philippe MYLORD	suppléant	
Stéphane PEYRAS	titulaire	
Marie PLANE	titulaire	
Philippe POUHEY	titulaire	
Martine PRATDESSUS	titulaire	
Jean-Baptiste RAMON	suppléant	
Paul SADER	suppléant	
Annie SAGNES	titulaire	
Serge SASSUS	titulaire	
Marie-Bernadette SCERRI	titulaire	
Sylvie SILORET	suppléant	
Claude TRESCAZES	titulaire	
Gaëlle VALLIN	titulaire	
Guy VERGES	titulaire	

Absents¹ : Jean-Louis CAZAUBON (excusé), André LABORDE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES

1. Installation des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Thierry LAVIT, président sortant du Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Julie CHARRON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M Jacques GARROT reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-deux conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Christophe MENGELLE et Madame Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 30
- f. Majorité absolue **2** 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry LAVIT	30	trente
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin 2

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... _____
- f. Majorité absolue **4** _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin 3

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... _____

² Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
 Date de reception de l'AR: 21/05/2026
 065-200042851-2026_020-DE
 A G E D I

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Thierry LAVIT a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 6 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 6 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 30
- f. Majorité absolue 4 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy VERGES	30	trente
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 4

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____
- f. Majorité absolue 4 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

.....	
.....	

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin 5

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c- d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Guy VERGES a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 29
- f. Majorité absolue **4** 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Annie SAGNES	29	Vingt neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 6

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....
- f. Majorité absolue **4**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin 7

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁵ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_020-DE
A G E D I

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Annie SAGNES a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 30
- f. Majorité absolue **4** 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Valérie HAMONIAUX	30	trente
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 8

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- e. Majorité absolue **4**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin 9.

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁸ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
 Date de reception de l'AR: 21/05/2026
 065-200042851-2026_020-DE
 A G E D I

.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Valérie HAMONIAUX a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 30
- f. Majorité absolue **4** 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique ARRAMOND	30	trente
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 10

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... _____
- f. Majorité absolue **4** _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin 11

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Dominique ARRAMOND a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

¹⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_020-DE
A G E D I

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 29
- f. Majorité absolue **4** 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gaëlle VALLIN	29	Vingt neuf
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 12

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____
- f. Majorité absolue **4** _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin 13

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Gaëlle VALLIN a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 29

¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
 Date de reception de l'AR: 21/05/2026
 065-200042851-2026_020-DE
 A G E D I

f. Majorité absolue **4** 15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie PLANE	29	Vingt neuf
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 14

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____
- f. Majorité absolue **4** _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin 15

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Marie PLANE a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Élection du membre du bureau n°1

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 30
- f. Majorité absolue **4** 16

¹⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
 Date de réception de l'AR: 21/05/2026
 065-200042851-2026_020-DE
 A G E D I

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Serge SASSUS	30	trente
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 16

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue **4**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin 17

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

Monsieur Serge SASSUS a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

3.17. Election du membre du bureau n°2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 2
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 30
- f. Majorité absolue **4** 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude CASTEROT	30	trente
.....	

¹⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
 Date de réception de l'AR: 21/05/2026
 065-200042851-2026_020-DE
 A G E D I

.....	
.....	
.....	

3.17.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 18

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue **4**

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.3. Résultats du troisième tour de scrutin 19

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

Monsieur Jean-Claude CASTEROT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations 20

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19/05/2026, à Argelès-Gazost, à 18 heures, en double exemplaire **21** a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire .

Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

¹⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁰ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

²¹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_020-DE
A G E D I

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_020

**Elections des vice-présidents du Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées
des Gaves**

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 32

*dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme)
ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Emmanuel ALONSO, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés:

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_020-DE

A G E D I

2026_020

M. le Président propose de procéder à l'élection des membres du Bureau. Pour l'ensemble des membres, il est nécessaire de procéder à un scrutin uninominal, à bulletin secret.

M. le Président indique les 6 postes de vice-présidence et invite les candidats à se faire connaître successivement :

- 1^{er} vice-président : Monsieur Guy VERGES
- 2^{ème} vice-président : Madame Annie SAGNES
- 3^{ème} vice-président : Madame Valérie HAMONIAUX
- 4^{ème} vice-président : Madame Dominique ARRAMOND
- 5^{ème} vice-président : Madame Gaëlle VALLIN
- 6^{ème} vice-président : Madame Marie PLANE

M. le Président propose les membres suivants :

- 1^{er} membre : Monsieur Serge SASSUS
- 2^{ème} membre : Monsieur Jean-Claude CASTEROT

Il est procédé ensuite au vote à bulletin secret pour chaque vice-président.

• **1^{er} vice-président :**

Candidat = Guy VERGES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Guy VERGES : 30

-Bulletins blancs ou nuls : 0

-Suffrages exprimés : 30

-Majorité absolue : 16

-A obtenu :

Guy VERGES = 30 voix

M. Guy VERGES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} vice-Président.

- **2^{ème} vice-président :**

Candidate = Annie SAGNES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Annie SAGNES : 29

-Bulletins blancs ou nuls : 1

-Suffrages exprimés : 29

-Majorité absolue : 15

-A obtenu :

Annie SAGNES = 29 voix

Madame Annie SAGNES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} vice-Présidente.

- **3^{ème} vice-président :**

Candidate = Valérie HAMONIAUX

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Valérie HAMONIAUX : 30

-Bulletins blancs ou nuls : 0

-Suffrages exprimés : 30

-Majorité absolue : 16

-A obtenu :

Valérie HAMONIAUX = 30 voix

Madame Valérie HAMONIAUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3ème vice-Présidente.

- **4^{ème} vice-président :**

Candidate = Dominique ARRAMOND

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Dominique ARRAMOND : 30

-Bulletins blancs ou nuls : 0

-Suffrages exprimés : 30

-Majorité absolue : 16

-A obtenu :

Dominique ARRAMOND = 30 voix

Madame Dominique ARRAMOND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4ème vice-Présidente.

- **5^{ème} vice-président :**

Candidate = Gaëlle VALLIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Gaëlle VALLIN : 29

-Bulletins blancs ou nuls : 1

-Suffrages exprimés : 29

-Majorité absolue : 15

-A obtenu :

Gaëlle VALLIN = 29 voix

Madame Gaëlle VALLIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5ème vice-Présidente.

- **6ème vice-président :**

Candidate = Marie PLANE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Marie PLANE : 29

-Bulletins blancs ou nuls : 1

-Suffrages exprimés : 29

-Majorité absolue : 15

-A obtenu :

Marie PLANE = 29 voix

Madame Marie PLANE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6ème vice-Présidente.

- **1er membre :**

Candidat = Serge SASSUS

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026 Date de reception de l'AR: 21/05/2026 065-200042851-2026_020-DE A G E D I

2026_020

Serge SASSUS : 30

-Bulletins blancs ou nuls : 0

-Suffrages exprimés : 30

-Majorité absolue : 16

-A obtenu :

Serge SASSUS = 30 voix

M. Serge SASSUS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau syndical.

- **2^{ème} membre :**

Candidat = Jean-Claude CASTEROT

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de bulletins : 30

Jean-Claude CASTEROT : 30

-Bulletins blancs ou nuls : 0

-Suffrages exprimés : 30

-Majorité absolue : 16

-A obtenu :

Jean-Claude CASTEROT = 30 voix

M. Jean-Claude CASTEROT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le conseil syndical décide de proclamer :

·M. Guy VERGES, conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, élu 1^{er} vice-président du bureau syndical du PLVG et le déclare installé.

·Mme Annie SAGNES, conseillère communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, élue 2^{ème} vice-président du bureau syndical du PLVG et la déclare installée.

·Mme Valérie HAMONIAUX, conseillère communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, élue 3^{ème} vice-président du bureau syndical du PLVG et la déclare installée.

·Mme Dominique ARRAMOND, conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, élue 4^{ème} vice-président du bureau syndical du PLVG et la déclare installée.

·Mme Gaëlle VALLIN, conseillère communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, élue 5^{ème} vice-président du bureau syndical du PLVG et la déclare installée.

·Mme Marie PLANE, conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, élue 6^{ème} vice-président du bureau syndical du PLVG et la déclare installée.

·M. Serge SASSUS, conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, élu membre du bureau syndical PLVG et le déclare installé.

·M. Jean-Claude CASTEROT, conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, élu membre du bureau syndical PLVG et le déclare installé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_020-DE
A G E D I

2026_020

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_021

Délégations de pouvoir au Président et au Bureau

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_021-DE

A G E D I

2026_021

Afin de faciliter la bonne administration du PLVG entre les réunions du conseil syndical, il est proposé de déterminer les délégations de pouvoir au Président et au bureau.

Le Président rappelle que, comme les EPCI, le Président ou le Bureau d'un syndicat mixte peuvent recevoir une délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante selon les modalités fixées par l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délégation peut porter sur tous les domaines de compétence de l'assemblée délibérante, à l'exception :

1) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances

2) De l'approbation du compte administratif

3) Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15

4) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5) De l'adhésion de l'établissement à un établissement public

6) De la délégation de la gestion d'un service public

7) Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi les délégations au Président sont :

-Affaires juridiques

o Approuver et signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public ou du domaine privé, dans le cadre de réalisation de travaux validés par le conseil syndical et notamment dans le cadre de la compétence GeMAPI.

o Ester en justice au nom du PLVG en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que le Tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé destinées à préserver ou à garantir les intérêts du PLVG.

o Convenir des missions et rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts et procéder aux règlements correspondants.

o Approuver les conventions ACTES, ainsi que leurs avenants, relatives à la

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_021-DE

A G E D I

2026_021

dématérialisation de transmission des actes au contrôle de légalité.

oPrendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de conventions d'utilisation de données géographiques et base de données numériques à titre gracieux ou onéreux, dans les limites des crédits inscrits au budget.

oPrendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de conventions concernant les échanges de données statistiques et documentaires, à titre gracieux ou onéreux, dans les limites des crédits inscrits au budget.

oPrendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de tous contrats ou conventions sans engagement financier dans le cadre des compétences et missions du PLVG.

oDélivrer l'avis du PLVG sur les documents de planification qui impactent son périmètre et pour lesquels le PLVG est consulté.

oRéaliser tout acte de gestion et de disposition relatif aux marques, dessins et modèles, brevets et droits d'auteurs.

-Assurances

oAccepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants.

oRégler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de service, dans la limite de 10 000€ par sinistre.

-Finances – budget :

oCréer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du PLVG et nommer les régisseurs.

oSolliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants.

oDécider de cessions de biens mobiliers inférieurs à 10 000€ HT.

oDécider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€

-Emprunt et ligne de trésorerie

oDe réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€.

oDe procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

-Marchés publics

oPrendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures, de services de prestations intellectuelles dont le montant estimé est inférieur ou égal à 90

000€ HT ; ainsi que les marchés subséquents d'accords-cadres dans la limite de 90 000€ HT.

Cette délégation pourra être subdéléguée aux vice-Présidents.

Cette délégation pourra être subdéléguée à la directrice, directrice des ressources humaines et les 2 responsables de service pour les commandes et les bons de commande d'accords-cadres, inférieurs à 5 000€ HT.

o Approuver et signer tous les avenants aux marchés, ou décisions de poursuivre, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de faire franchir le montant total de 90 000€ HT.

o Approuver et signer tout avenant, ou décision de poursuivre à un marché ou accord-cadre de travaux, de fournitures, de services, quel que soit le montant initial du marché ou de l'accord-cadre ; dès lors que cet avenant :

- n'a pas d'incidence financière sur le marché,

- qu'il vient diminuer le montant du marché ou de l'accord-cadre

- qu'il vient augmenter le montant du marché initial dans la limite de 5% et dès lors que l'avis préalable de la CAO n'est pas requis et que le programme ou l'équilibre du marché n'est pas remis en cause.

o Prendre toute décision concernant les conventions de groupement de commandes et les conventions de mandat

-Personnel – ressources humaines

o Conclure des conventions avec le CNFPT ou d'autres organismes de formation agréés dans la limite des crédits prévus au budget, dans le cadre de la formation des agents.

o Approuver les conventions destinées à la mise en œuvre de flux électroniques, afférentes au règlement des cotisations de mutuelle des agents.

o Décider de l'attribution de chèques cadeaux dans les limites réglementaires.

o Conclure des conventions avec les établissements d'enseignement pour l'accueil de stagiaires, dès lors que les crédits relatifs à la gratification de stage sont inclus au budget et dans la limite d'une gratification par stagiaire de 600€ mensuels.

o Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

o Recruter des agents contractuels sur emplois non permanents pour assurer des missions temporaires (CDD **article 3 I 1°** pour accroissement temporaire et CDD **article 3 I 2°** pour accroissement saisonnier d'activité).

o Recruter des agents contractuels sur emplois permanents en cas d'**absence de cadres d'emplois de fonctionnaire (CDD article 3-3 I 1°)**.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_021-DE

A G E D I

2026_021

oRecruter des agents contractuels sur emplois permanents en cas d'**absence de cadres d'emplois de fonctionnaire** lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient (**CDD ou CDI article L332-8 2°**)

oRecruter les agents en contrat d'insertion au sein de l'ACI de la Brigade Verte.

oApprouver les conventions de mise à disposition de services et de mise à disposition de personnel.

-Voie Verte des Gaves

oAutoriser les évènements, animations, courses dans le respect du règlement de la voie.

oAutoriser l'occupation du domaine public, en définir les modalités et signer des conventions relatives à l'occupation du domaine public de la voie verte dans le respect des règles préalablement définies par le syndicat.

-Divers

oAttribuer les mandats spéciaux et rembourser les élus conformément au texte en vigueur au moment du déplacement.

Les délégations du Bureau restent inchangées :

-Finances – budget

oSuivre l'action des associations bénéficiant du concours financier du PLVG

oSolliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants.

oFixer un seuil en deçà duquel le Receveur n'engage pas de poursuites.

oSe prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables.

oCréer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SMPLVG.

-Marchés publics

oPrendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures, de services, de prestations intellectuelles dont le montant estimé est inférieur ou égal à 90 000€ HT ; ainsi que les marchés subséquents d'accords-cadres dans la limite de 90 000€ HT.

oApprouver et signer tous les avenants aux marchés, ou décisions de poursuivre, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de faire franchir le montant total de 90 000€HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

~~valider les délégations de pouvoirs~~ au Président et au Bureau telles que détaillées et

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_021-DE

A G E D I

2026_021

modifiées ci-dessus.

-préciser que ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retraits, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondant.

- prendre acte que conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du conseil syndical.

-prendre acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_022

Création de commissions thématiques

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Monsieur le Président propose de mettre en place deux commissions thématiques dans le respect des articles L2121-22 et L 5211-1 du CGCT.

Ces commissions thématiques sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil ou au bureau en fonction des délégations, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. Deux commissions sont proposées :

-Une commission GeMAPI qui sera chargée d'étudier les questions relatives à cette compétence

-Une commission tourisme – filière cyclo qui sera chargée d'étudier les questions relatives à la mission du PLVG sur le tourisme, la filière cyclo, le réseau Altamonta et la gestion de la voie verte.

Le Président du PLVG convoque ces commissions. Elles doivent élire lors de leur première réunion un vice-président de commission qui peut les convoquer et les présider si le Président du PLVG est absent ou empêché. Ce vice-président sera élu parmi les membres du Bureau.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

-De créer les commissions thématiques suivantes :

- GeMAPI
- Tourisme – cyclo

-De valider la composition de ces commissions comme suit :

- Commission GeMAPI = Annie SAGNES, Valérie HAMONIAUX, Christine CAUBE, Audrey BERTRAND, Serge SASSUS, Martine PRADESSUS, Jean-Claude CASTEROT, Christophe MENGELLE, Philippe POUHEY, Christophe LAC, Christophe BORE CAVALLERO, Marie PLANE

Suppléants : Marie Bernadette SCERRI DIT XERRI, Claude TRESCAZES

- Commission tourisme = Gaëlle VALLIN, Marie Bernadette SCERRI DIT XERRI , Annie SAGNES, Christophe MENGELLE, Serge SASSUS, Christophe GOURG, Martine PRADESSUS, Christine CAUBE, Claude TRESCAZES

Suppléants : Jérôme LURIE, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM

-D'autoriser le Président à convoquer tout autre membre du Conseil, des maires de communes n'appartenant pas au Conseil, ou tout partenaire technique à ces commissions en fonction de l'ordre du jour et des questions traitées.

-D'autoriser le Président à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_022-DE
A G E D I

2026_022



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_023

Conseil d'exploitation du SPANC Vallées des Gaves

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_023-DE

A G E D I

2026_023

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que le PLVG est doté de la compétence assainissement non collectif qui se traduit par la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le contrôle des installations, leur entretien et leur réhabilitation.

La régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Président et du Conseil Syndical, par un Conseil d'Exploitation et par son Président.

Le Conseil d'exploitation est composé de 5 membres, désignés par le Conseil Syndical sur proposition de son Président, qui élisent en leur sein un Président et un ou plusieurs Vice-Président(s).

Monsieur le Président propose les 5 délégués suivants pour composer le Conseil d'Exploitation :

- Marie PLANE
- Christophe GOURG
- Daniel DOMECH
- Audrey BERTRAND
- Christophe BORE-CAVALLERO

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, adoptent à l'unanimité la composition suivante du conseil d'exploitation du SPANC :

- Marie PLANE
- Christophe GOURG
- Daniel DOMECH
- Audrey BERTRAND
- Christophe BORE-CAVALLERO

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_024

Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Monsieur le Président rappelle que l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 juillet 2015 a introduit l'article L 1411-5 dans le Code Général des Collectivités Locales qui régit les modalités d'élection et de fonctionnement des commissions d'appels d'offres.

La commission d'appel d'offres doit être composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ; et est présidée de droit par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ; le Président pour le PLVG.

La commission d'appel d'offres a un rôle décisionnel qui se limite au choix du titulaire du marché public (attribution). La CAO n'intervient qu'à l'égard des marchés dont le montant fait franchir les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance d 23 juillet 2015 (procédures formalisées).

Il est proposé que les membres de cette commission puissent être réunis au sein d'une commission « MAPA ». Dans le cadre des marchés à procédure adaptée, la convocation de cette commission ne sera que facultative. Dans le cadre des MAPA, la commission MAPA n'aura qu'un rôle consultatif sur la sélection et l'attribution du marché. C'est l'assemblée délibérante, ou par délégation, le Bureau ou le Président qui attribue le marché.

L'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission.

Les modalités d'élection sont les suivantes :

- Les membres de cette commission, titulaires et suppléants, doivent être élus à bulletin secret ; sauf décision contraire, à l'unanimité, de l'assemblée délibérante ;
- L'élection des titulaires et des suppléants, se fait sur la base d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- Les suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire ;
- Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

En accord avec l'assemblée, il est convenu que l'appel aux candidatures pour élire les membres de la commission au présent conseil soit réalisé le jour même selon les modalités présentées. Cette liste fait l'objet d'une autre délibération.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical :

- Approuvent la création d'une commission d'appel d'offres
- Décident que cette CAO peut être réunie, avec avis consultatif, sous la forme d'une « commission MAPA » pour les marchés en deça des seuils des procédures formalisées
- Fixe l'élection des membres au présent conseil.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026


Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_024-DE

A G E D I

2026_024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_024-DE
A G E I

2026_024

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_025

**Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission
« MAPA »**

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

*dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme)
ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_025-DE

A G E D I

2026_025

Monsieur le Président rappelle que l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 juillet 2015 introduit l'article L 1411-5 dans le Code Général des Collectivités Locales qui régit les modalités d'élection et de fonctionnement des commissions d'appels d'offres (CAO).

Le présent Conseil syndical a déterminé les modalités de dépôt des listes des candidats à la CAO. Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Il est donc proposé la liste suivante :

- Titulaires : Daniel DOMECH , Valérie HAMONIAUX , Serge SASSUS, Philippe POUHEY , Gaëlle VALLIN
- Suppléants : Nicolas DUCOM, Stéphane PEYRAS, Jean-Marc DELLAC, Guy VERGES , Dominique ARRAMOND

Monsieur le Président informe qu'il est possible de procéder à un scrutin à main levée si l'assemblée le décide à l'unanimité. Le scrutin à main levée a été retenu.

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote :

-Les membres du conseil décident à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote la liste candidate :

-Les membres du conseil votent à l'unanimité en faveur de la liste candidate.

La CAO est donc présidée par M. Thierry LAVIT et est composée des membres suivants :

- Titulaires : Daniel DOMECH , Valérie HAMONIAUX , Serge SASSUS, Philippe POUHEY , Gaëlle VALLIN
- Suppléants : Nicolas DUCOM, Stéphane PEYRAS, Jean-Marc DELLAC, Guy VERGES , Dominique ARRAMOND

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_026

**Désignation des représentants du Syndicat Mixte PLVG à l'Assemblée Spéciale du
Syndicat Mixte AGEDI**

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

*dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme)
ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_026-DE

A G E D I

2026_026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant, ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du PLVG au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président présente AGEDI, syndicat proposant des solutions informatiques et numériques pour les collectivités territoriales. Le PLVG utilise plusieurs des logiciels proposés, notamment pour la comptabilité, les payes, la préparation des instances et des actes.

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du PLVG au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre au syndicat de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Monsieur le Président demande à deux délégués de se porter volontaire pour représenter le PLVG au sein de ce syndicat en tant que titulaire et suppléant.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

-De désigner Monsieur Guy VERGES en tant que représentant titulaire du PLVG à AGEDI

-De désigner Mme HOURNE-RAOUBET Ginette en tant que représentante suppléante du PLVG à AGEDI

-De préciser que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,

-D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026 Date de reception de l'AR: 21/05/2026 065-200042851-2026_026-DE A G E D I

2026_026

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_027

**Désignation d'un représentant à la Fédération Nationale des Collectivités
Concédantes et Régies**

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

*dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme)
ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_027-DE

A G E D I

2026_027

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le PLVG est adhérent de la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Le PLVG y adhère pour le volet cycle de l'eau : assainissement non collectif et GeMAPI.

Cette fédération est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau.

Être adhérent permet notamment :

- De recevoir des informations et des analyses relatifs à l'ANC et la GeMAPI,
- De participer à des échanges d'expériences,
- De disposer de modèles de documents techniques et administratifs,
- D'obtenir des réponses juridiques et techniques précises.

Monsieur le Président demande à un délégué de se porter volontaire pour représenter le PLVG au sein de cette association.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De désigner Serge SASSUS en tant que représentant du PLVG à la FNCCR
- De préciser que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la FNCCR et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_028

Désignation d'un représentant du PLVG à la Commission Territoriale Adour

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_028-DE

A G E D I

2026_028

Monsieur le Président rappelle que le PLVG dispose d'un représentant à la Commission Territoriale Adour, l'une des huit commissions territoriales instituées sur les principaux sous- bassins hydrographiques du bassin Adour-Garonne.

Cette commission territoriale permet de renforcer la capacité de proposition des acteurs locaux et le suivi des actions sur les territoires, notamment dans la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures (PDM). Les réunions de cette commission sont ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'eau ; elles sont le lieu d'information, de débats et d'échanges au niveau local.

Monsieur le Président demande à un délégué de se porter volontaire pour représenter le PLVG au sein de la Commission Territoriale Adour.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Annie SAGNES en tant que représentante à la Commission Territoriale Adour,
- De préciser que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la Commission Territoriale Adour et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_028-DE
A G E D I

2026_028

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_029

**Désignation d'un représentant au Centre Européen de Prévention du Risque
Inondation**

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

*dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement
convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme)
ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT*

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_029-DE

A G E D I

2026_029

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le PLVG est adhérent du CEPRI, association loi de 1901, indépendante et à but non lucratif, destinée à être un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe.

Grâce à l'adhésion, nous bénéficions des services suivants :

- Défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances décisionnelles au plus haut niveau (informations régulières sur les projets réglementaires, participation à des groupes de travail nationaux...),
- Bénéfice des productions de l'association : guides méthodologiques, rapports et recueils d'expériences...,
- Représentation dans les instances décisionnelles de l'association permettant de participer aux orientations stratégiques du CEPRI,
- Possibilité de contacter les experts techniques du CEPRI pour nous orienter sur nos problématiques spécifiques,
- Bénéfice d'un tarif préférentiel dans le cadre des formations organisées par le CEPRI.

Monsieur le Président demande à deux délégués de se porter volontaire pour représenter le PLVG au sein de cette association en tant que titulaire et suppléant.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Valérie HAMONIAUX, en tant que représentante titulaire du PLVG au CEPRI
- De désigner Madame Audrey BERTRAND en tant que représentante suppléante du PLVG au CEPRI
- De préciser que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération au CEPRI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_029-DE
A G E D I

2026_029

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_030

Désignation d'un représentant à France Dignes

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le PLVG est adhérent de l'association France Dignes, association nationale regroupant les gestionnaires de digue.

Cette association loi 1901, a pour objectif de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Les bénéfices de l'adhésion sont notamment de :

- Bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ;
- Participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ;
- Bénéficier d'une veille réglementaire ;
- Disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ;

Monsieur le Président demande à deux délégués de se porter volontaire pour représenter le PLVG au sein de cette association en tant que titulaire et suppléant.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jean-Claude CASTEROT en tant que représentant titulaire du PLVG à France Dignes
- De désigner Madame Christine CAUBE en tant que représentante suppléante du PLVG à France Dignes
- De préciser que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,
- D'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente délibération à France Dignes et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_030-DE
A G E D I

2026_030

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_031

Désignation d'un(e) candidat(e) pour la présidence des Comités de Pilotage des sites Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes » et « Gaves de Pau et de Cauterets »

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_031-DE

A G E D I

2026_031

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le PLVG est structure porteuse des sites Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes » et « Gaves de Pau et de Caunterets ». Compte tenu des élections municipales, il n'y a plus de présidence pour ces 2 sites Natura 2000. Il est donc offert à l'assemblée la possibilité de désigner un candidat pour la nouvelle présidence de ces 2 sites Natura 2000 qui sera soumis au vote lors des COPIL Natura 2000. Le président n'a pas l'obligation d'être élu du territoire de ces 2 sites. Dans un souci de fonctionnement, il sera proposé d'avoir un candidat identique pour les 2 sites.

Le/La président(e) des comités de pilotage des sites Natura 2000 assure la coordination et le pilotage du dispositif. À ce titre, il/elle préside les réunions du comité (a minima 1 COPIL / site / an), veille à la concertation entre les différents acteurs du territoire, propose et valide les orientations stratégiques du site, notamment le document d'objectifs (DOCOB) et suit la mise en œuvre des actions engagées. Il/elle s'appuie pour cela sur la chargée de mission Natura 2000 de la structure animatrice qui assure l'animation technique, la mise en œuvre opérationnelle des actions ainsi que le suivi administratif et financier du site.

Il/elle représente également le site auprès des partenaires institutionnels et contribue à la bonne articulation entre préservation des milieux naturels et activités locales.

Monsieur le Président demande aux délégués s'il y a des volontaires pour être candidat à la Présidence des deux sites Natura 2000.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI en tant que candidate à la présidence des deux sites Natura 2000 portés par le PLVG.
- De désigner Madame Annie SAGNES en tant que candidate à la présidence des deux sites Natura 2000 portés par le PLVG.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Pays de Lourdes' at the top, 'Agence de Développement Rural' at the bottom, and 'des Vallées des Gaves' on the sides. In the center of the stamp is a small illustration of a landscape with a church and a river.

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
065-200042851-2026_031-DE
A G E D I

2026_031



CHARTRE DE LA RELATION ÉLUS / AGENTS

OBJECTIFS

Dans le cadre de l'action du syndicat mixte PLVG, il convient de définir le cadre d'intervention et de fonctionnement des relations élus / agents, afin de **partager des engagements respectifs, garantir des relations de travail respectueuses du rôle et du fonctionnement de chacun, éviter des dysfonctionnements,**

ENJEUX COMMUNS

Les agents et les élus travaillent main dans la main pour apporter le meilleur service possible aux administrés afin de :

- **Définir et mettre en œuvre le programme politique des élus**
- **Garantir la qualité du service public et de l'intérêt général**
- **Rendre lisible le rôle et les actions de chacun**
- **Respecter le bon usage des deniers publics.**

VALEURS COMMUNES

Respect

Civilité, considération de l'autre, ...
Respect du fonctionnement de la structure, du matériel, de la vie privée, ...

Confiance

Se faire confiance,
Reconnaître le travail de chacun

Partage

Communiquer et écouter
Partager les victoires comme les défaites

CADRE LEGAL ET BONNES PRATIQUES

ELUS



AGENTS



Pouvoir hiérarchique

- Le Président est le **chef de l'exécutif** à l'égard des agents (il est le seul à disposer d'un pouvoir hiérarchique)
- Le Président et les vices-présidents disposent de **délégations de pouvoirs** en rapport avec les compétences du PLVG
- Les élus **s'appuient sur la direction**

- Les agents sont soumis à une **double hiérarchie** : président/direction
- La direction et responsables de services disposent de **délégations de signature**
- La chaîne hiérarchique **respecte l'organigramme**

Droits et devoirs

- Exercer les fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité**
- Répondre dans l'**intérêt général** à l'exclusion de tout intérêt personnel ou particulier
- **Participer** le plus possible **aux réunions et instances** du PLVG
- Être responsable et rendre compte des actes auprès des membres et partenaires du PLVG
- **Respect des droits des agents** et **protéger** leur santé et sécurité

- **Obligation de servir** en se consacrant aux tâches confiées
- **Devoir d'obéissance hiérarchique**, en mettant en œuvre les décisions des élus, ainsi que les cadres réglementaires (lois, code des marchés publics, ...) et internes (règlement intérieur, chartes, ...)
- Obligation de **discrétion** professionnelle, de **réserve** et de **neutralité**
- Disposent de **droits devant être respectés** (congés, formation, déconnexion, grève, liberté d'opinion, ...)

Cadre partenarial

- Apporter et rappeler la **vision stratégique et choix politiques**, en lien avec le Président
- Fixer des **objectifs clairs, datés et réalisables**, dans le cadre de réunions régulières
- **Arbitrer et valider** les propositions des services
- **S'appuyer sur l'expertise, l'expérience et les conseils des agents**, tout en respectant leur charge de travail
- **Ne pas réaliser les tâches à la place des agents**: les agents constituent un appui technique, les élus décident en fonction des propositions
- **Éviter les demandes directes aux agents** et **s'adresser avec anticipation** à la direction et responsables de services

- Apporter expertise technique aux élus par des **propositions neutres, légales et compatibles financièrement**
- **Formaliser les échanges avec les élus** sous forme de notes, présentations lisibles et pédagogiques, d'aide à la décision
- **L'agent se réfère à son responsable hiérarchique** plutôt que directement à la direction ou un élu
- **Le responsable de service a une vision globale** des dossiers, **rend compte à son élu** (qu'il associe aux stades clés des projets) et fait le lien avec son équipe et la direction
- **La direction arbitre, régule, coordonne.** Veille à l'intérêt et à la protection pour la collectivité et les agents. Traduit les orientations politiques en objectifs opérationnels

**Syndicat mixte du
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**
SM PLVG

**Extrait du registre des délibérations du conseil syndical
du mardi 19 mai 2026**

N° 2026_032

Adoption de la charte élus-agents

Délégués en exercice
: 30

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 31

dix-neuf mai deux mille vingt-six à 18h00 le conseil syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle de la Terrasse (sous l'Office de Tourisme) ARGELES-GAZOST sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT

Votants: 30

Pour: 30

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe BORE-CAVALLERO, Jean-Claude CASTEROT, Mohamed DILMI, Jacques GARROT, Ginette HOURNE-RAOUBET, Francis LAFON-PUYO, Serge LAGUIBEAU, Thierry LAVIT, Jérôme LURIE, Christophe MENGELLE, Marie PLANE, Annie SAGNES, Stéphane PEYRAS, Gaëlle VALLIN, Guy VERGES, Yolande COURTADE, Dominique ARRAMOND, Marie-Bernadette SCERRI, Christophe GOURG, Daniel DOMEQ, Audrey BERTRAND, Christine CAUBE, Jean-Marc DELLAC, Valérie HAMONIAUX, Christophe LAC, Philippe POUHEY, Martine PRATDESSUS, Serge SASSUS, Julie CHARRON, Nicolas DUCOM, Raymond LAFFONT

Représentés: Emmanuel ALONSO représenté par Thierry LAVIT

Présents sans droit de vote : Jérôme LURIE, Raymond LAFFONT

Excusés: Jean-Louis CAZAUBON, Sylvie SILORET

Absents: Eric ABBADIE, Stéphane ARTIGUES, Jean-Marc BOYA, Audrey BOYRIE, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Noël CASSOU, Mathieu CUEL, Pierre DARRE, Corinne GALEY, Gilbert GRAVELEINE, André LABORDE, Evelyne LABORDE, Yvette LACAZE, Philippe MYLORD, Jean-Baptiste RAMON, Paul SADER, Julien JACOB LEMAITRE, Nicolas LOPEZ, Claude TRESCAZES, Lucas BEN-MOURA, Frédéric CAZAJOUS, Jean-Pierre CAZAUX, Christelle DUROCHER, Frédéric LAFON, Jean-Michel MIQUEU

Secrétaire de séance: Julie CHARRON

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

065-200042851-2026_032-DE

A G E D I

2026_032

Le Président indique que l'installation du nouveau conseil syndical est une opportunité pour formaliser les relations et la collaboration entre élus (légitimité politique) et les agents (légitimité administrative) de la collectivité. Elle nécessite accompagnement et adaptation de la part des agents, formation et information pour les élus.

Le Président propose de définir un cadre d'intervention et de fonctionnement des relations élus / agents, afin de partager des engagements respectifs, garantir des relations efficaces et un service public de qualité, au profit des habitants.

La question des relations élus / agents se pose dans les collectivités locales en raison de la coexistence d'une double légitimité :

- La légitimité politique des élus, représentants de la population, élus au suffrage sur un programme et des choix politiques,
- La légitimité administrative des agents territoriaux, chargés de la mise en œuvre des décisions, issues de ce programme, reposant sur leurs compétences.

Le Président propose de mettre en place une charte (en pièce jointe) de la relation élus / agents, telle que présentée en séance. Il est proposé également de la présenter aux agents du syndicat.

Ce document a été construit de façon synthétique et pédagogique, réalisé en une fiche recto/verso. Côté recto, elle présente les objectifs, les enjeux et valeurs communes. Côté verso, elle rappelle le cadre légal et les bonnes pratiques pour les élus d'une part et les agents d'autre part, concernant 3 thèmes : le pouvoir hiérarchique, les droits et devoirs, ainsi que le cadre partenarial.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la charte élus/agents, telle que présentée en annexe,
- Que la charte soit présentée à l'ensemble des agents et élus du syndicat,
- De charger Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, au registre sont les signatures,
Le Président, Thierry LAVIT

